

DEMANDE d'AUGMENTATION du loyer de l'ECOLE du BRULÉ

Le MAIRE donne lecture de la lettre de Melle CARRERE, propriétaire de l'immeuble.

Saint-Denis, le 11 Février 1958

Mademoiselle Stella CARRERE  
26, rue de Paris, 26 ( Saint-Denis)

Agissant au nom de la Succession Raphaël CARRERE

à Monsieur le Maire de la Commune de SAINTE-DENIS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir envisager avec votre Conseil Municipal de porter le loyer de mon immeuble du Brulé qui sert d'école à la Municipalité de Saint-Denis de 7.500 à 12.000 francs par mois.

Je me permets à l'appui de cette demande d'augmentation d'attirer votre bienveillante attention et celle de votre Conseil sur l'incidence sans cesse croissante du coût de la vie et surtout des francs (réparations, impôts fonciers, assurances) grevant durement les propriétaires d'immeubles.

Certains que vous comprendrez le bien fondé de ma demande et que vous et votre conseil n'hésiteront pas à lui réserver une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements l'assurance de mes sentiments les plus distingués./.

Signé: S. CARRERE.

M. GUINOT. - J'attire l'attention de mes collègues sur le fait que cette augmentation ne serait que provisoire car la Commune s'est rendue acquéreur d'un terrain au Brulé, immeuble ATHENAS, qui sera aménagé et qui dispensera la Commune de la location actuelle.

Mme AMELIN. - L'acquisition de l'immeuble ATHENAS a déjà été faite?

Le MAIRE. - L'acte d'acquisition est en cours de régularisation.

M. MITHRA. - Y a-t-il une maison sur ce terrain?

LE MAIRE. - Oui, mon collègue.

M. PAUS. - Nous avons eu, en maintes reprises, l'occasion d'examiner des demandes analogues et à chaque fois nous avons pris une position défavorable. Il serait mal venu à nous, aujourd'hui, de donner satisfaction à Melle CARRERE. S'il en était autrement, il faudrait reconsidérer les anciennes demandes.

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, notre budget n'est pas élastique. Si à chaque fois nous accordons des augmentations, il arrivera un moment où nous ne pourrons plus faire face à la situation. D'autre part, il me semble qu'il n'y a pas très longtemps que nous avons voté une augmentation pour cet immeuble.

Compte tenu de la prise en charge au crédit du compte d'exploitation du montant des factures en litige, et par dérogation aux modalités prévues à l'article 4 de la Convention intervenue le 14 Novembre 1953 entre la Commune de Saint-Denis et l'Energie Electrique de la Réunion, ce solde créditeur ne fera l'objet d'aucune répartition et d'aucun versement par E.E.R. jusqu'au moment de l'appuration du compte "Fournitures Services Administratifs - Réglements en litige" dont il est question ci-dessus.

Jusqu'alors, ce solde fera l'objet d'une inscription dans un compte d'attente, tant dans la comptabilité de la Commune de Saint-Denis que dans celle de l'E.E.R.

Par ailleurs, nous vous remettons également ci-inclus, en triple exemplaire, une note comportant un examen des différents chapitres du compte d'exploitation de l'exercice 1957.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée./.

Signé: CACHERA.

(Lecture du compte d'exploitation est ensuite donnée).

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, il est assez difficile de faire une étude d'un compte d'exploitation d'une grosse industrie comme l'E.E.R. en l'espace de 10 minutes, le temps d'une lecture. Vous avez une discrimination à faire. Il résulte de tout cela que nous trouvons que le prix de 18<sup>fr</sup>, 66 le m<sup>3</sup> est trop élevé. La population ne peut pas payer 18<sup>fr</sup>, 66 le m<sup>3</sup>. A Paris, le prix du m<sup>3</sup> coûtait 24<sup>fr</sup> métré, 12<sup>fr</sup> CFA le m<sup>3</sup>, il est passé à 15<sup>fr</sup>, soit 30<sup>fr</sup> métré. A l'heure actuelle nous protestons avec la dernière énergie contre toute augmentation du prix de l'eau. Nous sommes, en effet, dans une région où la vie est beaucoup plus chère qu'à Paris. La population, je le répète, trouve trop cher, beaucoup trop cher le prix du m<sup>3</sup> d'eau, elle n'arrive pas à payer. Je prends, en exemple, les petits retraités qui paient 600<sup>fr</sup> environ par mois pour leur consommation, eh bien, ce n'est pas possible.

Melle LAURET. - Qu'est-ce qu'ils font de l'eau?

Mme AMELIN. - Qu'est-ce qu'ils font de l'eau? Ils n'arrosent pas leurs fleurs.

Melle LAURET. - Eh bien, moi j'utilise l'eau pour tous les besoins du ménage et pour arroser mes fleurs et je ne paie pas autant.

Mme AMELIN. - Mais ils ont de la famille.

Melle LAURET. - Je suis également en famille.

Mme AMELIN. - En sus de la famille, il peut avoir des malades. La maladie n'est pas exceptionnel. Il y a également les gosses et les langes à laver. J'estime que le prix de l'eau doit être abordable.

M. GUINOT. - Mais ma collègue oublie qu'il y a les fontaines publiques.

Mme AMELIN. - Vous n'ignorez pas, mon collègue, qu'il y a des cabanons situés en des lieux éloignés et les locataires sont obligés de s'entendre avec le propriétaire pour essayer de se débrouiller. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est plus cher qu'à Paris et ici, la vie est plus chère. J'en prends un exemple: les loyers. Si vous avez eu la chance d'être loger gratuitement, soit.

M. GUINOT. - Non, ma collègue, j'en détiens les factures.

Mme AMELIN. - Eh bien, vous avez mal vu.

Si vous trouvez que le prix de 18 F, 66 le m<sup>3</sup> est normal pour la population, nous nous trouvons qu'il est excessif. La population ne peut pas payer ce prix. Nous demandons une baisse générale parce qu'on ne va pas quand même amortir la nouvelle canalisation dans un délai restreint. Déjà, le compte d'exploitation se présente avec un léger bénéfice alors qu'on est en pleins travaux. Aussi, je demande au nom de mon groupe un abaissement sensible du prix du m<sup>3</sup>.

M. MANES. - Ma collègue, lorsque l'adduction d'eau sera achevée à la Montagne, je demande dès aujourd'hui que le prix du m<sup>3</sup> soit exactement celui pratiqué à St-Denis.

Le MAIRE. - Ce que nous recherchons pour le moment, ma collègue, c'est l'équilibre de notre budget. Je serais fort aise si vous pouviez m'indiquer une autre source d'équilibre.

Mme AMELIN. - Pour l'instant, il y a une position à prendre. Il y a du temps pour payer. Allez le dire aux établissements prêteurs.

LE MAIRE. - Du temps pour payer? Allez le dire aux établissements/

M. GUINOT. - Nous ne sommes pas là pour discuter du prix du m<sup>3</sup> d'eau. Nous avons à voter un compte d'exploitation.

Mme AMELIN. - L'année dernière le compte était déficitaire et cette année, il se présente avec un solde créditeur.

Le MAIRE. - La demande a été rejetée.

Mme AMELIN - Il me semble qu'une augmentation moyenne peut être accordée, mais il ne faut pas qu'elle passe du simple au double.

M. PAUS insiste pour que si on vote cette augmentation, les anciennes demandes analogues qui ont été repoussées, soient revisées.

Le MAIRE. - Etes-vous d'accord pour que cette augmentation soit accordée, c'est à dire 12.000 F par mois.

Mme AMELIN. - Aucune réparation n'ayant été faite à cet in-  
meuble nous ne pouvons pas voter cette augmentation en raison des  
votes pris précédemment.

La demande d'augmentation formulée par Melle CARRERE est  
donc adoptée à la majorité et ce, pour compter du 1er Mars 1958.

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
St Denis, le 10 Mai 1958  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé: G. Goussier

Approuvé  
St Denis le 10 Mai 1958  
P. le Maire et par  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé: R. Petat

